



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA REUNION

COMMUNE DE SAINT-LEU

EXTRAITS DU PROCES-VERBAL DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 14 SEPTEMBRE 2022

DELIBERATION N° : 27/14092022

OBJET : Couverture mobile du secteur de la Pointe des Châteaux – Passation d'une convention d'implantation d'une antenne relais sur la parcelle CA 225 avec l'opérateur ZEOP.

Présents :	26
Procurations :	08
Votants :	34
Abstentions :	0

L'an deux mille vingt-deux, le mercredi quatorze septembre à dix-sept heures vingt-cinq, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la SALLE DU FOIRAIL à PITON SAINT-LEU, sous la présidence de Bruno DOMEN – Maire.

Présents :

M.DOMEN Bruno (Maire)

Les Adjoints : M. GUINET Pierre Henri (1^{er} Adjoint), Mme BERNON Nadège (2^{eme} Adjointe), Mme DALLY Brigitte (3^{eme} Adjointe), Mme SILOTA Jacqueline (5^{eme} Adjointe), M. AUBIN Jimmy (8^{eme} Adjoint), Mme ANAMALE Marie-Claude (9^{eme} Adjointe)

Les Conseillers Municipaux : Mme ALEXANDRE Marie née NJANJO, M. CODARBOX Jacky, M. ZETTOR Josian, Mme PLANESSE Nadine née PALAS, M. LEAR Elie, Mme FERARD Sylvie, M. LAURET Bruno, Mme DOMPY Brigitte, M. ELLIN Fabrice, Mme SORET Pascaline née GRONDIN, Mme VERMINARDI Mylène née GOAR, M. LEE-AH-NAYE Wei-Ming, Mme ZITTE Nicolette, M. EUZET Jean-Paul, Mme BARBIN Suzelle, M. VIRAMA Stéphane, Mme LENCLUME Marjorie, M. RENE David, M. HODGI Claudio

NOTA : Le Maire certifie que la liste des délibérations examinées lors de cette séance a été affichée en Mairie et sur le site internet de la Ville le :

Nombre des conseillers en exercice : 38

Le Président de séance
Bruno DOMEN

Absents représentés :

- M. LUCAS Philippe (4^{eme} Adjoint) *procuration* à M. DOMEN Bruno (Maire)
- M. BADAT Rahfick (6^{eme} Adjoint) *procuration* à M. EUZET Jean-Paul (Conseiller)
- Mme. BELIN Gisèle (7^{eme} Adjointe) *procuration* à Mme ALEXANDRE Marie (Conseillère)
- M. MAILLOT Bertrand (10^{eme} Adjoint) *procuration* à Mme. SORET Pascaline (Conseillère)
- Mme HAMILCARO Annick (Conseillère) *procuration* à Mme DALLY Brigitte (3^{eme} Adjointe)
- Mme SINAPAYEL Marie Josée (Conseillère) *procuration* à M. LAURET Bruno (Conseiller)
- Mme VION Marie Claire (Conseillère) *procuration* à M. ZETTOR Josian (Conseiller)
- M. MARIVAN Serge (Conseiller) *procuration* à Mme BERNON Nadège (2^{eme} adjointe)

Absents :

- Mme PERMALNAICK Armande (Conseillère)
- M. ABAR Dominique (Conseiller)
- M. FELICITE Roland (Conseiller)
- M. MULQUIN Christophe (Conseiller)

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil. Madame DALLY Brigitte, 3^{eme} adjointe a été désignée à l'unanimité des suffrages exprimés pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Le Conseil Municipal étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, le Président déclare la séance ouverte.

Conformément au Règlement Européen sur la Protection des données chaque usager bénéficie d'un droit d'accès, de rectification, de suppression ou d'opposition aux informations qui le concernent. Pour l'exercice de ces droits, merci de vous adresser au Délégué à la Protection des Données (dpo@meine-saintleu.fr)

58, Avenue Général Lambert, BP 1004, 97898 Saint-Leu Cedex - 0262 34 80 03 – secretariat@malrie-saintleu.fr - www.saintleu.re





AFFAIRE N° 27/14092022

COUVERTURE MOBILE DU SECTEUR DE LA POINTE DES CHATEAUX - PASSATION D'UNE CONVENTION D'IMPLANTATION D'UNE ANTENNE RELAIS SUR LA PARCELLE CA 225 AVEC L'OPERATEUR ZEOP

Direction Aménagement et Développement / Foncier

Le Maire expose :

Vu la loi n° 2015-136 relative à la sobriété, à la transparence, à l'information et à la concertation en matière d'exposition aux ondes électromagnétiques ;

Vu le décret n° 2016-1222 du 9 septembre 2016 relatif à l'information locale en matière d'exposition du public aux champs électromagnétiques et au comité national de dialogue de l'agence nationale des fréquences ;

Vu le dossier d'information déposé par la Société ZEOP ;

Vu le projet de bail présenté par la Société ZEOP ;

Pour les besoins de l'exploitation de ses réseaux, actuels et futurs, ZEOP doit procéder à l'installation de dispositifs d'antennes et d'équipements techniques reliés à des réseaux de télécommunications, sur le secteur Nord de la Commune.

La Société ZEOP souhaite ainsi installer une antenne relais de téléphonie mobile à la Pointe des Châteaux au niveau de la Zone d'Activités N° 2 et à l'arrière des Services Techniques communaux, sur la parcelle cadastrée section CA 225. L'implantation de cette antenne permettra une amélioration de la couverture du réseau sur tout le secteur.

La convention entre la Commune et la Société ZEOP (*ci-annexée*) comprend les principaux éléments suivants :

- Mise à disposition par la Commune d'un emplacement de 50 m² clôturé sur la parcelle CA 225, pour l'implantation d'une antenne relais d'une hauteur de 30 mètres environ ;
- Durée initiale de 12 ans avec reconduction par périodes de 5 ans ;
- Loyer de 8 000 € HT/an avec revalorisation annuelle de 1,5 % ;
- Transmission d'un Dossier d'Information Mairie (DIM) en vue information du public et tenue d'une permanence de 2 heures pour répondre aux questions des administrés.

Ceci exposé, il est proposé au Conseil Municipal :

- D'accepter le projet d'implantation d'une antenne relais de la Société ZEOP sur la parcelle CA 225. Ce projet fera l'objet d'une demande d'autorisation d'urbanisme préalable aux travaux dès lors que les modalités d'information du public auront été mises en œuvre ;
- D'autoriser le Maire ou l'élu(e) délégué(e), à réaliser l'ensemble des démarches nécessaires à cette implantation et à signer le bail à intervenir avec la Société ZEOP pour l'accueil de ses installations de communication électroniques sur une partie de la parcelle CA 225 ;
- D'autoriser le Maire ou l'élu(e) délégué(e) à signer tout acte et document se rapportant à cette affaire.

Le Conseil Municipal est invité à en délibérer.

**Après en avoir délibéré,
le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- Accepte le projet d'implantation d'une antenne relais de la Société ZEOP sur la parcelle CA 225. Ce projet fera l'objet d'une demande d'autorisation d'urbanisme préalable aux travaux dès lors que les modalités d'information du public auront été mises en œuvre ;
- Autorise le Maire ou l'élu(e) délégué(e), à réaliser l'ensemble des démarches nécessaires à cette implantation et à signer le bail à intervenir avec la Société ZEOP pour l'accueil de ses installations de communication électroniques sur une partie de la parcelle CA 225 ;
- Autorise le Maire ou l'élu(e) délégué(e) à signer tout acte et document se rapportant à cette affaire.

**Pour extrait certifié conforme,
Saint-Leu, le 21 SEP. 2022
Le Président de séance,**


Bruno DOMEN